

EN SIGNALANT LES ABUS SEXUELS SUR MINEURS. **VOUS PORTEZ ASSISTANCE AUX ENFANTS EN** DANGER. NE DÉTOURNEZ PAS LE REGARD.

Délation ou acte civique ?

Pour les enfants victimes, s'il est malheureusement trop tard pour éviter le pire, il est encore possible de mettre fin aux abus et de rendre justice. Le signalement permet aussi d'éviter que d'autres enfants ne soient exploités à leur tour. Certaines personnes refusent de signaler, considérant qu'il s'agit d'une délation. Cependant, la délation est motivée par une intention de nuire à un individu dans un but intéressé (vengeance, jalousie, cupidité...). Par contre, le signalement, acte civique, a pour objectif d'aider à protéger les enfants en danger.

Même s'il reste un doute sur la nature des comportements dont vous êtes témoin, signalez les faits. Grâce à vous, une enquête pourra être ouverte par la police qui déterminera s'il s'agit d'une situation d'abus sexuel dont l'auteur pourra être poursuivi par la justice.



Qui sommes-nous?

ECPAT (End Child Prostitution And Trafficking) est un réseau international présent dans plus de 70 pays dont la mission est de lutter contre la prostitution enfantine, la pornographie impliquant des enfants et la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle. Son objectif est de réaliser le droit de tous les enfants à vivre à l'abri de toute forme d'exploitation sexuelle.



REJOIGNEZ LA CAMPAGNE SUR www.ecpat-france.org

















SIGNALER, C'EST PROTÉGER

LES SIGNALEMENTS FACILITENT L'OUVERTURE D'ENQUÊTES ET PEUVENT ÉVITER QUE D'AUTRES ENFANTS NE DEVIENNENT VICTIMES À LEUR TOUR.

Chaque année, près de 2 millions d'enfants sont victimes d'exploitation sexuelle dans le monde. Victimes de prostitution, sexuellement abusés par des touristes ou des voyageurs et exploités par des réseaux de traite, ces enfants sont confrontés à une réalité aussi sordide que répandue. De plus, chaque jour, des millions d'images d'enfants à caractère pornographique circulent sur Internet. Cependant, chaque année, les poursuites et arrestations d'abuseurs restent rares.

En finir avec l'impunité

L'abus sexuel sur mineurs est une violation fondamentale des droits de l'enfant. Grâce aux lois extraterritoriales adoptées par les pays européens, les auteurs d'abus sexuels sur enfants peuvent être poursuivis même si les faits ont été commis à l'étranger. Encore faut-il que les cas soient portés à la connaissance des autorités.

C'est pour faciliter le signalement des cas d'abus sexuels sur enfants commis en France et à l'étranger que le réseau ECPAT a développé une plateforme en ligne avec la collaboration des polices nationales. d'Europol et d'Interpol.

L'objectif principal de cette plateforme est de renforcer la protection des mineurs de moins de 18 ans en créant une conscience collective portée sur la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Quel type d'information doit-on fournir?

Quand vous signalez, essayez de répondre aux questions « QUI ? », « OÙ ? » et « QUAND ? ».

Il est important de préciser au mieux ce que vous avez vu ou entendu. Vous pouvez signaler même si vous ne connaissez pas le nom de l'abuseur ou

de la victime. Bien entendu, plus l'information fournie sur la plateforme est précise, plus il sera possible pour la police d'ouvrir une enquête.





Allez sur la plateforme www.reportchildsextourism.eu ou téléchargez l'application mobile



Choisissez votre pays en cliquant sur son drapeau.



Remplissez le formulaire.



Si un enfant est confronté à un danger immédiat, appelez la police locale, informez votre ambassade et signalez sur la plateforme.

